

# La marchandisation à marche forcée

En Mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne définit sa stratégie en matière d'éducation et de formation. L'objectif global est de faire de l'Union Européenne «la zone la plus compétitive du monde». En matière de formation, le point essentiel est de rendre responsable chaque individu de cette dernière : «au sein de la société de la connaissance, le rôle principal revient aux individus eux-mêmes» [1]. Ainsi, la société se déresponsabilise de l'éducation collective, elle doit juste créer les conditions «de l'égalité des chances» c'est-à-dire organiser la compétition entre les individus.

## Formation tout au long de la vie

La notion centrale de l'Union Européenne en matière éducative est la formation tout au long de la vie. Pour ce faire, elle préconise de créer des systèmes de validation des acquis gérés par les «partenaires sociaux» autrement dit les entreprises : le patronat doit être ainsi au centre du système. Le rapport du Conseil européen [2] se réjouit que de telles politiques nationales des pays de l'Union se mettent en place. Il insiste sur la nécessité de la «formation non formelle et informelle». Ces notions avaient été précisées lors du sommet de Lisbonne : il s'agit «des acteurs de l'éducation (...) qu'il s'agisse de professionnels rémunérés, de bénévoles, ou de personnes enseignant au titre d'une activité secondaire ou annexe (commerçants qualifiés...)» [1]. La mise en avant de cette forme d'enseignement permet à long terme de se débarrasser des enseignants qui évoluent, eux, dans «la formation formelle» [3]. Mais attention, pas question que la mise en place de cette formation tout au long de la vie augmente les dépenses publiques, il faut rechercher des partenariats privés ou mieux encore faire payer les élèves.

## L'individualisation de la formation

En 2000, les objectifs étaient de développer «à l'échelon de l'individu des mesures incitatives ; la notion de compte-formation individuel est un exemple» [1]. En 2006, le Conseil européen et la Commission se satisfont que «de nombreux pays encouragent les investissements privés de la part des individus et des ménages (...) par exemple telles que les chèques-études ou des comptes individuels de formation» et de citer les «bons élèves» de l'Union européenne... le Royaume-Uni par exemple. Très bien, mais pour faire accepter ces évolutions, encore faut-il adapter les contenus de l'enseignement.

## Le formatage des individus

Ainsi en 2000, le rapport européen précisait «les compétences de base dont l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent permettre l'acquisition : compétences en technique de l'information, langues étrangères, culture technologique, esprit d'entreprise et aptitudes sociales» [1]. Où en est-on à mi-parcours de la mise en place de la stratégie de Lisbonne ? Le parlement européen a élaboré «une recommandation» qui

fixe les «compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie» [2]. Huit compétences sont listées dans le tableau ci-joint :

Comme vous pouvez le constater, le «copier/coller» fonctionne très bien entre le ministère de l'Education nationale et les recommandations européennes... A noter que «l'esprit d'entreprise» ne figure pas en tant que tel dans le projet de décret national mais le point 7 «autonomie et initiative» reprend largement les compétences de base pour devenir un parfait chef d'entreprise [4]. A lire en détail le contenu de chaque «compétence», on retrouve les mêmes notions, même si parfois le vocabulaire change...

## Enseignement supérieur et professionnel, laboratoires de la privatisation

Le rapport européen se satisfait de la mise en œuvre du processus de Bologne. Il se félicite des nombreuses réformes mises en place dans les pays européens et notamment «de la contractualisation pour régir les relations entre les établissements d'enseignement supérieur et l'Etat» et de «nouveaux régimes de gouvernance institutionnelle, qui font souvent intervenir des parties prenantes externes» [2].

Mais pour combler l'écart avec les Etats-Unis (pays cité comme référence par l'Union européenne) en matière de dépense d'éducation par habitant il faut que «l'Union européenne dégage 180 milliards d'euros supplémentaires en obtenant des investissements nettement supérieurs du secteur privé.» Nous voilà soulagés, les dépenses publiques maîtrisées, les multinationales de l'édition sont invitées à investir davantage dans l'enseignement supérieur. Cependant, note le rapport, «pour renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur en Europe» certains pays «entreprennent une stratégie commerciale active ou des acti-

## Compétences clés définies par l'Union européenne

Communication dans la langue maternelle	la maîtrise de la langue française
Communication dans une langue étrangère	la pratique d'une langue vivante étrangère
Culture mathématique et compétence de base en sciences et technologies	les principaux éléments mathématiques et la culture scientifique et technologique.
Culture numérique	Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
Apprendre à apprendre	Culture humaniste
Compétences interpersonnelles, interculturelles, compétences sociales et civiques	Les compétences sociales et civiques et
Esprit d'entreprise	Autonomie et initiative
Sensibilité culturelle	

## Le socle commun mis en place par décret en France en juin 2006 (loi de Robien)

la maîtrise de la langue française
la pratique d'une langue vivante étrangère
les principaux éléments mathématiques et la culture scientifique et technologique.
Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
Culture humaniste
Les compétences sociales et civiques et
Autonomie et initiative

vités de recrutement ciblées au niveau international...» [2]. Et la France d'être citée en exemple...

Mais cela n'est pas suffisant car «les synergies entre l'enseignement supérieur et l'industrie» sont une condition de base pour l'innovation et une compétitivité accrue...». En ce qui concerne l'enseignement professionnel : «il convient d'améliorer la gouvernance à l'aide de partenariats d'apprentissage, surtout aux niveaux régional et local (...) et partager les responsabilités et les coûts entre les acteurs concernés...» [2].

## Accélération du processus de Lisbonne

Le rapport de 2006 constate en conclusion que «les réformes nationales progressent» et que les pouvoirs publics consentent des «efforts soutenus». La cohérence des réformes françaises avec les propositions européennes n'est plus à démontrer tant elles sont proches. Depuis 10 ans, gouvernements de gauche et de droite accumulent les «réformes» : réforme Allègre, lycée des métiers, autonomie des universités, décentralisation, socle commun...

Toutes ces réformes doivent être mises en perspective avec le projet européen dans le domaine de la formation : le citoyen européen doit désormais prendre en charge (sur son temps et sur ses ressources) sa

formation, qu'elle soit initiale ou «tout au long de la vie», cette formation doit permettre «son employabilité» [2], et cette formation sera produite par des multinationales du savoir qui en assurent le contenu [5].

Sud éducation Vendée

[1] Rapport sur le e-learning «Penser l'éducation de demain» (24 mai 2000) ; mémorandum «sur l'éducation et la formation tout au long de la vie» (30 octobre 2000) ; «Rapports sur les objectifs concrets futurs sur des systèmes de formation» (31 janvier 2001).

[2] Rapport intermédiaire conjoint 2006 du Conseil et de la Commission sur les progrès réalisés dans le cadre du programme de travail «éducation et formation 2010» ; Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (novembre 2005) ; Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : faire réussir le projet de modernisation pour les universités (mai 2006). Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Union Européenne.

[3] Pour davantage d'explication lire L'école face à la mondialisation capitaliste, in «Les cahiers de Sud éducation».

[4] Projet de décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences, 23 mai 2006.

[5] A voir ou à revoir : «Le cartable de Big Brother», documentaire de Nico Hirtt et Gérard de Selys.



Le concept d'invasion/appeal d'air repose sur la fausse analyse selon laquelle la misère économique serait la principale cause des migrations. Il n'en est rien car les causes des migrations sont infiniment plus complexes. Parmi les habitants d'une même région, d'un même pays ou d'une même province, ce ne sont pas les plus pauvres qui partent. L'essentiel des migrations «de masse» résulte de situations de guerre – reconnues ou non – de conflits et d'effondrements politiques qui restent confinées, à quelque 90%, dans les pays du sud. Dans certaines régions prédominantes, au siècle dernier, des «circuits» d'émigration en direction notamment de France, dont le point de départ se trouvait par exemple au Mali, dans la région de Kayes (bassin du fleuve Sénégal), ou en Chine, dans le district de Wenzhou (province de Zhejiang) à la fois plus développé économiquement que les régions limitrophes et l'un des premiers à avoir

## SANS PAPIERS «L'INVASION», UN FANTASME INFONDÉ

Actuellement, environ 3% de la population mondiale, soit près de 200 millions de personnes, se trouvent hors de leur pays de naissance. Il s'agit dans leur immense majorité de migrations sud/sud. Ainsi, 55% des personnes en situation d'immigration ont quitté un pays pauvre pour un autre pays du sud un peu moins pauvre. Ceci explique pourquoi l'on compte 30% d'étrangers en Côte d'Ivoire, 3 millions de réfugiés en Iran ou encore 2 millions au Pakistan.

été ouvert aux investissements étrangers. Ceci est à rapprocher de migrations européennes qui virent de nombreux natifs de la commune française de Gourin (Morbihan) essaimer avant 1914 vers le Canada et les Etats-Unis, ou encore de Barcelonnette émigrer en nombre vers le Mexique. De nombreux européens ont également émigré, aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle, vers le Nouveau Monde aussi bien que vers l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

Avant la «fermeture» des frontières françaises de 1974, loin de toute invasion ou «déferlement», les «sergents recruteurs» des grandes entreprises automobiles, sidérurgiques ou minières durent se rendre

dans les pays d'origine pour «racoler» des travailleurs sur place. La famine de 1971 au Sahel n'a déclenché aucun déferlement de populations réfugiées. L'entrée du Portugal et de la Grèce dans l'Union Européenne ne donna lieu à nul mouvement migratoire massif en Europe, et les émigrés de ces nationalités retournèrent nombreux dans leur pays d'origine. Un certain nombre d'exemples historiques démontrent la capacité d'absorption et d'installation de nombreux pays face au mouvement migratoire d'un groupe important de population «revenu au pays», même lorsque les conditions matérielles de l'accueil ne sont pas toujours au rendez-vous :

ainsi en a-t-il été du retour des 1,2 millions de «pieds-noirs» en France en 1962 ou de l'émigration russe en Israël après le chute du mur de Berlin en 1989.

Le nombre cumulatif des Sans Papiers actuellement présents en France se situerait, selon différentes évaluations, entre 300.000 et 500.000. L'OCDE, de son côté, évalue à quelque 500.000 le nombre annuel des entrées sur le territoire de l'UE. De tels chiffres mettent en lumière une double évidence. D'une part, la fermeture des frontières est illusoire et n'arrête pas l'entrée de celles et ceux qui sont déterminés – sur la base de décisions individuelles, ou collectives – à

«tenter leur chance.» D'autre part, le fantasme de l'invasion est très loin d'être justifié. L'Italie semble en apporter la démonstration : alors qu'en 2003 ce pays a régularisé environ 634.000 immigrés sans papiers, les arrivées irrégulières ont baissé d'elles-mêmes de 40% en 1 an (de 23.719 en 2002 à 14.331 en 2003 (Le Monde, 03-02-2004).

Si la réalité est loin de correspondre aux fantasmes de «l'invasion», les gouvernements font alors le choix de recourir à la stigmatisation pour entretenir un climat permanent de peur à l'égard des migrants (immigrés = insécurité). Mais, si l'on souhaite évoquer l'insécurité globale pesant sur nos sociétés, il faut alors en considérer toutes les véritables causes, en particulier celles liées à la dégradation grave de l'environnement, de l'économie et du travail, de la solidarité nationale ou de la santé.

Commission fédérale Immigration/Sans papiers

MONDIALISATION